

# DÉLAIS DE PAIEMENT ET SOLDE DU CRÉDIT INTERENTREPRISES DE 1988 À 1997

Les délais de paiement, mesurés à partir des données comptables des entreprises recensées dans le fichier Fiben de la Banque de France, se sont légèrement allongés en 1997 dans l'industrie et plus généralement dans l'ensemble de l'économie. Cette hausse constitue, comme en 1994, une rupture de la tendance longue de diminution des délais. Toutefois, contrairement aux replis observés l'année précédente, il ne s'agit pas, loin s'en faut, d'un mouvement uniforme quel que soit le secteur étudié.

Quant aux charges de trésorerie nées du crédit interentreprises, elles sont restées stables sur l'ensemble de l'économie (16 jours de chiffre d'affaires) comme dans l'industrie (28 jours de chiffre d'affaires). Mais un transfert continue de s'opérer au détriment des plus petites entreprises et en faveur des grandes. En 1997, le solde du crédit interentreprises correspond à 24 jours de chiffre d'affaires chez ces dernières (contre 30 jours en 1988) ; pour les entreprises de moins de 20 salariés, il atteint 11 jours, en progression de près de 8 jours sur 1988. Par ailleurs, les comparaisons effectuées au niveau européen montrent que la France occupe une position médiane au sein de ces pays où le solde du crédit interentreprises oscille autour de 10 % du bilan dans les PMI et de 6 % dans les grandes entreprises.

---

ÉLIZABETH KREMP  
BERNARD BARDES  
*Direction des Entreprises*  
*Observatoire des entreprises*

Dans le cadre des travaux de l'Observatoire des délais de paiement, l'Observatoire des entreprises analyse chaque année l'évolution des délais de paiement et du solde du crédit interentreprises<sup>1</sup> à partir des données comptables collectées pour la base Fiben<sup>2</sup>. Les travaux régulièrement publiés (cf. bibliographie) permettent de mieux cerner l'importance de ce mode de financement des entreprises et son poids relatif<sup>3</sup>.

Parmi les publications de l'Observatoire des entreprises, la dernière en date<sup>4</sup> présente des statistiques détaillées de 1988 à 1997, sur lesquelles s'appuie le présent article.

Après un rappel sur la grande diversité des situations sectorielles, les résultats 1997 sont commentés et mis en perspective sur la période sous revue. Quelques éléments de comparaison internationale sont également fournis grâce aux données de la base de comptes harmonisés sur entreprises d'Europe, des États-Unis et du Japon (base Bach).

## 1. Le phénomène de disparité sectorielle reste très important

Comme pour les années antérieures, les résultats 1997 pour les délais de paiement et le solde du crédit interentreprises sur l'ensemble de l'économie recouvrent des niveaux sectoriels très différents. La moyenne non pondérée des délais clients s'établit, tous secteurs confondus, à 60 jours de chiffre d'affaires, mais sa valeur varie de 16 jours dans les services aux particuliers à 86 jours pour les industries de biens d'équipement et 83 jours pour les services aux entreprises et dans le secteur de la construction. Ces trois secteurs avaient déjà les délais clients les plus élevés en 1996.

De même, pour les délais fournisseurs calculés en jours d'achats, le résultat pour l'ensemble de l'économie est de 68 jours, mais la dispersion va de 53 jours pour les industries agro-alimentaires à 85 jours pour les industries de biens d'équipement et 81 jours pour le secteur de la construction. Les valeurs extrêmes se retrouvent dans les mêmes activités qu'en 1996.

Quant au solde du crédit interentreprises, s'il est de 16 jours pour l'ensemble de l'économie, il montre, toujours pour 1997, des divergences sensibles selon les secteurs. Certains sont fortement prêteurs (solde positif élevé), comme les services aux entreprises (47 jours de chiffre d'affaires), suivis des industries de biens d'équipement et des entreprises de construction (35 jours), des transports et des industries de biens intermédiaires (32 jours).

En revanche, certains secteurs sont structurellement emprunteurs (solde négatif du crédit interentreprises), comme celui des services aux particuliers (- 12 jours) et, dans le commerce, les sous-secteurs de la réparation automobile (- 10 jours) et du commerce de détail (- 26 jours).

La dispersion des délais de paiement et du solde du crédit interentreprises d'un secteur d'activité à l'autre reste ainsi nettement plus forte que celle selon la taille des entreprises à l'intérieur d'un secteur donné. Ce constat doit conduire à toujours prendre des précautions lors de l'interprétation, sur l'ensemble de l'économie, de différences de niveau liées à l'importance des sociétés.

<sup>1</sup> Cf. l'encadré en fin d'article pour la définition précise des délais de paiement et du solde du crédit interentreprises

<sup>2</sup> Fiben (Fichier bancaire des entreprises) est un fichier de renseignements créé et géré par la Banque de France pour répondre à ses propres besoins et à ceux des établissements de crédit. Il recense des informations de diverses natures (données descriptives et comptables) sur 2 millions d'entreprises et compte environ 140 000 bilans annuels (96 % des sociétés anonymes et 65 % des SARL existant en France).

<sup>3</sup> Selon la base Suse de l'INSEE, le volume des créances commerciales a été évalué à 1 885 milliards de francs en 1994. À titre de comparaison, les crédits de trésorerie du système bancaire aux entreprises s'élevaient, la même année, à 840 milliards de francs. Les dettes commerciales sont, par nature, d'un montant très proche de celui des créances, la différence étant due aux créances sur les administrations et le reste du monde. C'est en s'attachant au solde des dettes fournisseurs et créances clients par type d'entreprises et par secteur que l'on peut analyser de façon pertinente le crédit interentreprises.

<sup>4</sup> Kremp É., Bardes B., Nivelais M. et Truy C. (1998) « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises : statistiques de 1988 à 1997 en nomenclature NAF », *Collection Entreprises*, Observatoire des entreprises, 1998, n° 4, p. 832, Banque de France

## 2. Un nouveau retournement de tendance en 1997

Une rupture de la tendance longue à la baisse des délais clients et des délais fournisseurs a eu lieu en 1997. Un tel mouvement s'était déjà produit en 1994, lorsque l'activité avait fortement progressé après la phase de récession de 1993. Les années 1995 et 1996 avaient été marquées par un retour à la tendance de longue période de diminution des délais<sup>1</sup>, le mouvement s'étant même accentué en 1996 avec des reculs assez sensibles tant des délais clients (-2,5 jours) que des délais fournisseurs (-3,6 jours).

Cette nouvelle rupture de la tendance longue en 1997 (cf. graphiques 1 et 2 ci-après) se traduit par une progression modérée des délais clients, de 0,6 jour sur l'ensemble de l'économie, ainsi que des délais fournisseurs (+0,4 jour). Comme en 1994, mais de façon toutefois plus modérée, cette situation est liée à une reprise de l'activité.

Pour les seules entreprises de l'industrie, les hausses sont de 1 jour pour les délais clients et de 1,4 jour pour les délais fournisseurs (cf. graphiques 4 et 5 ci-après). Cette progression très légère ne compense pas les replis de 1996, année au cours de laquelle ces délais avaient atteint leur valeur plancher depuis 1988.

Rappelons, toutefois, que les données utilisées ne permettent pas de mesurer les retards de paiement et leur évolution, mais les délais effectifs mesurés à partir des bilans annuels.

Les ruptures de tendance constatées en 1997 comme en 1994 doivent être relativisées. Elles mettent l'accent sur les difficultés de mesure des délais de paiement à partir de données comptables annuelles pour appréhender une réalité infra-annuelle. En effet, les ratios des délais de paiement et du crédit interentreprises rapportent des stocks de créances ou de dettes à des flux d'achats ou de chiffre d'affaires.

Les concepts utilisés ne peuvent donc pas prendre en compte de fortes variations infra-annuelles des achats ou du chiffre d'affaires. Or, l'année 1997 a été marquée par un relèvement de l'activité particulièrement sensible sur la fin de l'année. Dans ces conditions de reprise, les délais de paiement ont donc eu tendance à augmenter par un simple effet mécanique.

### *L'avantage en faveur des grandes sociétés*

En 1996, la diminution des délais clients sur l'ensemble de l'économie était plus importante pour les grandes entreprises (plus de 500 salariés) que pour les PME (entreprises de 20 à 499 personnes) ou les petites sociétés (effectifs inférieurs à 20 personnes).

La distinction par taille montre que, en 1997, la hausse des délais clients a été de 0,4 jour pour les grandes entreprises, contre 0,8 jour dans les PME et 0,5 jour pour les plus petites sociétés. Toutefois, contrairement à 1996, à l'intérieur des grandes entreprises ce sont les firmes les plus importantes (plus de 2 000 salariés) qui ont connu une forte augmentation de leurs délais clients (+4,9 jours), alors que celles de 500 à 2 000 personnes ont encore obtenu une petite diminution, de 0,5 jour.

Pour les seules entreprises de l'industrie, la hausse des délais clients (+1 jour) s'explique par leur allongement de 1 jour dans les très petites entreprises et les PME, contre une stabilité dans les grandes firmes.

Côté fournisseurs, les différences de comportement selon la taille ont été moins prononcées qu'en 1996 sur l'ensemble de l'économie. La progression a été de 0,8 jour dans les PME et de 1,4 jour dans les grandes entreprises, alors que les très petites sociétés connaissaient une stagnation de leurs délais fournisseurs.

<sup>1</sup> Cf. « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1988 à 1996 », É. Kremp et B. Bardes, *Bulletin de la Banque de France* n° 48, décembre 1997

Dans l'industrie seule, la hausse est plus importante dans les grandes firmes (+ 2,4 jours) que dans les PME (+ 2 jours) et dans les très petites entreprises (+ 0,8 jour).

Les grandes sociétés ont ainsi continué à obtenir une évolution plus favorable en 1997 (en 1996, leurs délais fournisseurs avaient certes diminué, mais moins vite que dans les autres entreprises) par rapport aux sociétés de moindre importance. L'amélioration obtenue sur leurs fournisseurs compense ainsi la petite hausse des créances sur leurs clients.

### 3. La baisse des délais sur longue période reste importante

L'interruption en 1997 du mouvement long de baisse des délais n'a que peu entamé l'ampleur du recul sur 1988-1997. Sur cette période, le recul des délais clients a atteint, sur l'ensemble des secteurs économiques, 5 jours de chiffre d'affaires, tandis que les délais fournisseurs diminuaient de 8,2 jours d'achats.

Pour les entreprises de l'industrie, les niveaux sont descendus respectivement à 75,1 jours et à 75,9 jours, soit une diminution de 3,5 jours de chiffre d'affaires pour les délais clients et de 6,8 jours d'achats pour les délais fournisseurs.

La baisse a donc été sensiblement plus forte pour les délais fournisseurs que pour les délais clients. Ce mouvement de repli est, de plus, général et se vérifie dans tous les secteurs étudiés en NAF16, à l'exception notable de l'agriculture, et pour les seuls délais fournisseurs des activités immobilières.

#### *Analyse par taille des délais clients*

L'analyse selon l'importance des entreprises au cours de la période 1988-1997 fait ressortir des différences significatives dans l'évolution des délais clients sur l'ensemble de l'économie : ils ont connu un repli nettement plus sensible dans les grandes entreprises (- 9,5 jours) que dans les PME (- 5,6 jours) et surtout que dans les très petites sociétés (1,4 jour seulement).

Si on limite le champ de l'examen aux seules firmes de l'industrie, la hiérarchie est similaire, mais encore plus marquée, puisque les replis atteignent 10,8 jours dans les grandes firmes et 5,1 jours dans les PME, contre une augmentation de 1,7 jour dans les très petites sociétés industrielles.

Une approche en termes de ratios moyens fait apparaître les mêmes tendances de fond, que ce soit pour l'ensemble de l'économie ou pour les seules entreprises de l'industrie.

Par secteurs, si la baisse des délais clients est générale hors de l'agriculture, elle est particulièrement forte dans les industries de biens d'équipement (- 6,1 jours), dans celles des biens intermédiaires (- 5,6 jours), ainsi que dans les activités de services aux entreprises (- 6,1 jours) et de commerce (- 6 jours).

Les grandes firmes des industries de biens intermédiaires et des activités agro-alimentaires ont amplifié le mouvement général de repli.

#### *Le raccourcissement des délais fournisseurs est plus homogène*

Pour les délais fournisseurs, l'influence de la taille des entreprises est un peu plus faible. Le mouvement de baisse est général et la différenciation moins marquée entre les grandes sociétés (- 5,3 jours), les PME (- 9,1 jours) et les très petites entreprises (- 6,7 jours).

#### *La réduction de la disparité sectorielle*

Le phénomène de « convergence » sectorielle déjà observé semble s'être poursuivi, aussi bien pour les délais clients que pour les délais fournisseurs.

Dans le premier cas, l'écart entre les délais clients les plus faibles (15,7 jours dans le secteur des services aux particuliers) et celui ayant les délais les plus élevés (86 jours dans les industries de biens d'équipement) passe de 74,2 jours en 1988 à 70,3 jours en 1997.

Dans le second cas, l'écart de 42,1 jours d'achats relevé en 1988 revient à 29,9 jours en 1997 (de 54,7 jours dans les services aux particuliers à 84,6 jours dans les industries de biens d'équipement).

#### 4. La stabilité du solde du crédit interentreprises

Au cours de la période sous revue, le solde du crédit interentreprises est relativement stable (cf. graphiques 3 et 6). Sur l'ensemble des secteurs économiques, il s'est établi à 16,2 jours en 1997, contre 13,8 jours en 1988.

Pour les seules activités industrielles, ce solde passe de 26,4 jours en 1988 à 28 jours en 1997.

Cette relative stabilité d'ensemble masque, depuis plusieurs années, d'importantes disparités d'évolution suivant la taille des entreprises. Les plus petites continuent de voir progressivement augmenter leur situation prêteuse, alors que les grandes firmes réussissent à diminuer leur solde. Sur l'ensemble de l'économie, pour les très petites entreprises, ce dernier est passé de 3,3 jours en 1988 à 10,9 jours en 1997, alors que celui des grandes firmes reculait de 30 à 23,7 jours (pour les PME, stabilisation de 22,8 à 23,7 jours).

Pour l'industrie, le phénomène est encore plus accentué : le solde du crédit interentreprises passe pour les très petites sociétés de 16,2 à 25,5 jours (+ 9,5 jours), tandis que celui des grandes entreprises décroît de 36,1 à 25 jours (- 11,1 jours). Les PME reculent de 30,9 à 30 jours.

En résumé, que ce soit pour tous les secteurs économiques ou pour les seuls secteurs industriels, il y a une nette progression pour les TPE, une quasi-stabilité pour les PME et un infléchissement sensible pour les grandes sociétés.

Ces tendances du solde du crédit interentreprises proviennent d'une diminution des délais clients plus accentuée pour les grandes entreprises, alors que les évolutions des délais fournisseurs sont moins importantes.

Les plus petites entreprises se retrouvent ainsi confrontées à un alourdissement relatif de leur solde de crédit interentreprises, alors que les grandes firmes, grâce à leur effort continu de maîtrise des délais clients, parviennent à réduire les charges induites par la nécessité de financer les délais de paiement.

Cette évolution divergente des charges nées du crédit interentreprises selon l'importance des sociétés se retrouve de manière assez générale dans tous les secteurs d'activité, avec une ampleur toutefois plus ou moins marquée selon les cas. Le solde du crédit interentreprises connaît, en particulier, une diminution importante dans les grandes firmes des industries agro-alimentaires, du secteur des transports et des industries de biens intermédiaires.

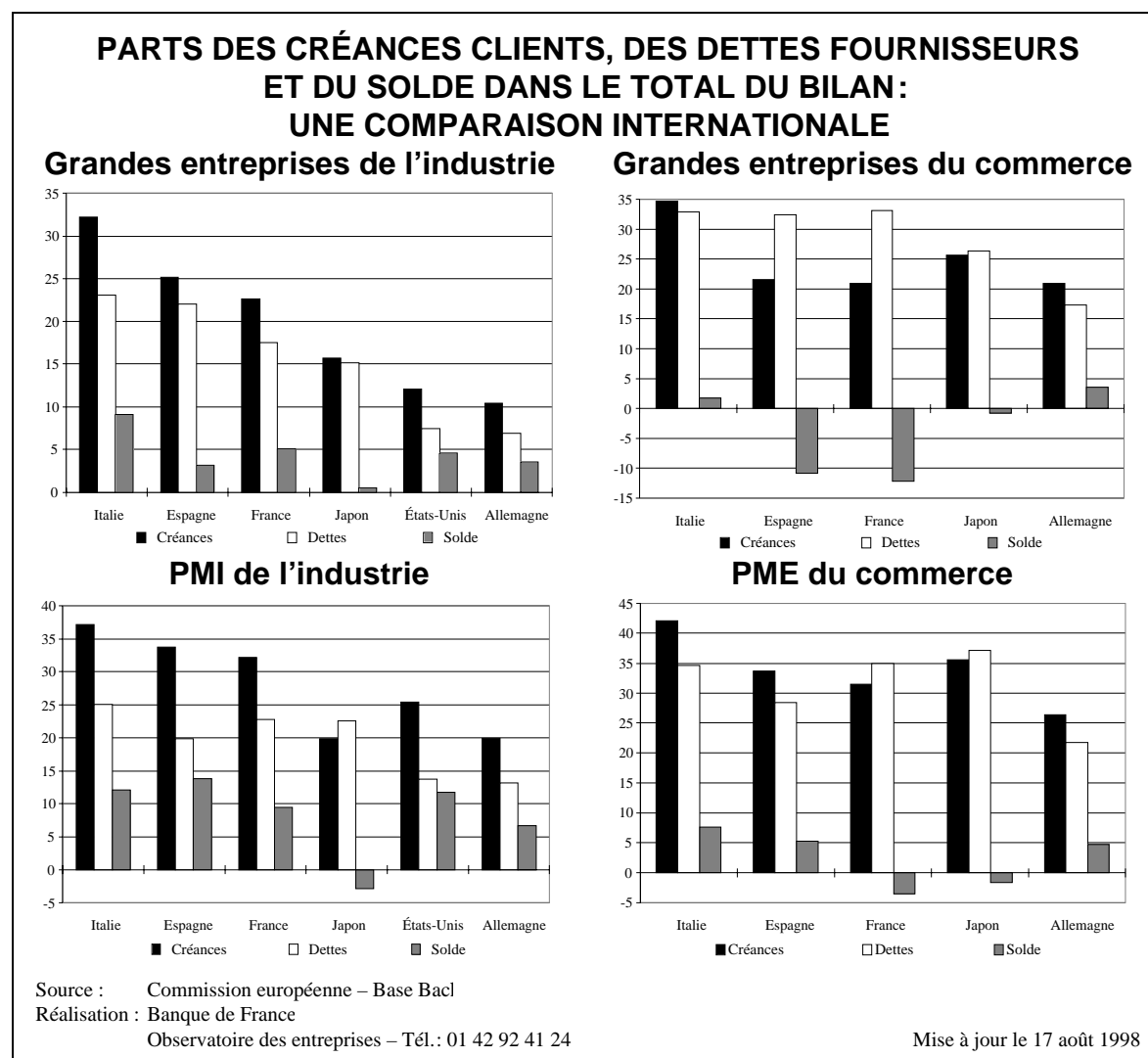
#### 5. Une comparaison internationale

Le crédit interentreprises constitue, en France, un mode de financement privilégié du cycle d'exploitation.

La base Bach, base de comptes harmonisés sur les entreprises, permet d'apporter quelques éléments comparatifs sur cet aspect des relations commerciales, dans les pays qui sont nos principaux partenaires au sein de l'Europe, ainsi qu'aux États-Unis et au Japon.

Les notions de chiffre d'affaires et d'achats, utilisées dans la définition des délais de paiement, n'étant pas disponibles pour tous les pays, les créances clients, les dettes fournisseurs et le solde sont rapportés au total du bilan.

Les comparaisons internationales en niveau sont toujours très délicates, car malgré les efforts d'harmonisation, les concepts et les règles comptables varient d'un pays à l'autre. Ainsi, en Allemagne, les relations commerciales entre une filiale et sa tête de groupe ne sont pas comptabilisées comme en France<sup>1</sup>.



Les graphiques, qui comparent, dans deux secteurs, l'industrie manufacturière et le commerce, le poids des créances clients<sup>2</sup>, des dettes fournisseurs et du solde du crédit interentreprises dans le total du bilan des grandes entreprises (plus de 40 millions d'euros de chiffre d'affaires) et des PME (de 7 à 40 millions), permettent de souligner quelques différences.

<sup>1</sup> Dans la liasse fiscale, les créances clients et les dettes fournisseurs comprennent, en France, les créances et les dettes vis-à-vis des groupe et associés, alors qu'elles sont exclues en Allemagne. La méthodologie Centrale de bilans de la Banque de France permet de les identifier. Ainsi, la part des créances vis-à-vis des groupe et associés représente en moyenne 5 % des créances clients, mais, calculée sur les seules entreprises qui ont recours à ce type de prêts, cette moyenne est de 25 %.

<sup>2</sup> Le schéma comptable de la base Bach repose sur une décomposition de l'actif net. En conséquence, le poste amortissements (BY) est soustrait au poste clients et comptes rattachés (BX). Le poste BY représente, en moyenne, 5 % à 6 % du poste BX.

Tout d'abord, dans tous les pays, les créances clients, les dettes fournisseurs et leur solde représentent une part plus importante du bilan des PMI que de celui des grandes entreprises industrielles. Mais les écarts sont moins accentués entre les PMI des différents pays qu'entre les grandes entreprises. Ainsi, les créances commerciales des PMI représentent 20 % du bilan en Allemagne, 33 % en Espagne et 37 % en Italie. Celles des grandes entreprises allemandes correspondent à 10 % de leur bilan, contre respectivement 25 % et 33 % pour les grandes entreprises espagnoles et italiennes. Ces écarts peuvent aussi s'expliquer par des structures de bilans différentes, en particulier en Allemagne où les provisions pour risques et charges peuvent représenter jusqu'à 40 % du bilan des grandes entreprises.

À l'exception du Japon, où les PMI sont globalement emprunteuses de crédit interentreprises et les grandes entreprises ont une charge très faible, le solde du crédit interentreprises représente entre 7 % et 14 % du bilan des PMI et 3 % à 9 % de celui des grandes entreprises.

À taille égale, du fait de la nature du total du bilan des entreprises du commerce, les créances clients et les dettes fournisseurs pèsent plus dans le total du bilan des entreprises du commerce que dans celui des entreprises industrielles. C'est en Allemagne que ce poids est le plus faible.

En termes de solde, la France apparaît comme le pays où les sociétés du commerce bénéficient le plus d'un financement par l'intermédiaire du crédit interentreprises. Ceci est le cas pour les grandes comme pour les petites entreprises, mais est bien plus prononcé pour les premières. En Espagne, seules les grandes entreprises du commerce sont aussi emprunteuses nettes, dans des proportions comparables aux grandes firmes françaises.

En conclusion, après la hausse des délais de paiement en 1994, suivie de deux années de retour à la tendance longue de repli, l'année 1997 a été marquée par un nouveau retournement à la hausse, mais de manière peu importante.

Ces légères hausses des délais de paiement sont, comme en 1994, délicates à interpréter ; elles s'inscrivent dans un contexte conjoncturel plus favorable, où les entreprises industrielles ont connu une amélioration de leurs résultats d'exploitation et de leur trésorerie <sup>1</sup>.

Cette reprise en 1997 a été particulièrement sensible en fin d'année. La mesure des délais de paiement à partir de données bilantielles annuelles a alors pu augmenter mécaniquement, du fait de l'importance de dettes et créances commerciales liées à la conjoncture favorable de fin d'année comparativement aux achats et chiffre d'affaires qui prennent en compte l'ensemble du flux annuel.

Si les délais se sont quelque peu allongés en 1997, ils restent néanmoins inférieurs à ceux de 1995. La tendance générale demeure, en France, à la baisse des délais de paiement observée depuis 1988.

En tout état de cause, le crédit interentreprises joue toujours un rôle primordial dans le financement des entreprises françaises. Le transfert de charges nées du crédit interentreprises s'est poursuivi en faveur des grandes entreprises et au détriment des plus petites.

<sup>1</sup> Cf. « *La situation des entreprises industrielles – Bilan 1997* », B. Bardes, Y. Lecoupeur et A. Tournier, Observatoire des entreprises, 1997, p. 834, Banque de France

**DÉFINITIONS**

*Une bonne compréhension des véritables enjeux du crédit interentreprises nécessite une définition précise des concepts utilisés. Les délais de paiement et le solde du crédit interentreprises, aussi appelé solde commercial brut, peuvent être appréhendés de deux façons.*

*D'un point de vue micro-économique :*

*– le ratio « délais clients » rapporte les créances clients (effets escomptés non échus inclus) au chiffre d'affaires TTC, multiplié par 360, pour être exprimé en nombre de jours de chiffre d'affaires ;*

*– le ratio « délais fournisseurs » rapporte les dettes fournisseurs aux achats et autres charges externes TTC, multiplié par 360, pour être exprimé en nombre de jours d'achats ;*

*– le solde du crédit interentreprises correspond au solde, exprimé en jours de chiffre d'affaires, des créances clients de l'entreprise et de ses dettes fournisseurs. On peut le définir de façon équivalente comme la différence entre le ratio délais clients et le ratio délais fournisseurs, ce dernier étant corrigé du ratio achats sur chiffre d'affaires. Il reflète la situation prêteuse (solde positif) ou emprunteuse (solde négatif) de l'entreprise.*

*On calcule ensuite des moyennes de ratios individuels, aussi appelées moyennes non pondérées. Cette approche microéconomique, où chaque entreprise, quelle que soit sa taille, exerce le même poids dans le calcul de la moyenne, permet de prendre en compte l'hétérogénéité des observations individuelles.*

*D'un point de vue macroéconomique :*

*– pour les délais de paiement, on calcule le total cumulé des créances clients et le total cumulé des dettes fournisseurs de l'ensemble des sociétés, ces totaux étant respectivement rapportés au total cumulé des chiffres d'affaires et au total cumulé des achats, et toujours multipliés par 360 pour être exprimés en jours (de chiffre d'affaires ou d'achats) ;*

*– le solde du crédit interentreprises est égal à la différence entre le total cumulé des créances clients et le total cumulé des dettes fournisseurs de l'ensemble des sociétés, cette différence étant rapportée au total cumulé des chiffres d'affaires et multipliée par 360.*

*Cette approche macroéconomique accorde à chaque entreprise un poids proportionnel à sa taille et reflète donc plus particulièrement le comportement des grandes entreprises. Elle repose sur le calcul d'un ratio moyen, qui peut être interprété comme une moyenne des ratios individuels, pondérés par le dénominateur de chaque ratio, c'est-à-dire par le chiffre d'affaires de chaque entreprise. Elle permet de comparer l'évolution globale du poids des créances et des dettes à d'autres grandeurs macroéconomiques, comme l'endettement à court terme auprès des établissements de crédit.*

*Les entreprises subissent une charge d'endettement car l'encours total des créances clients des entreprises est supérieur à celui de leurs dettes fournisseurs. Ceci est dû à plusieurs facteurs.*

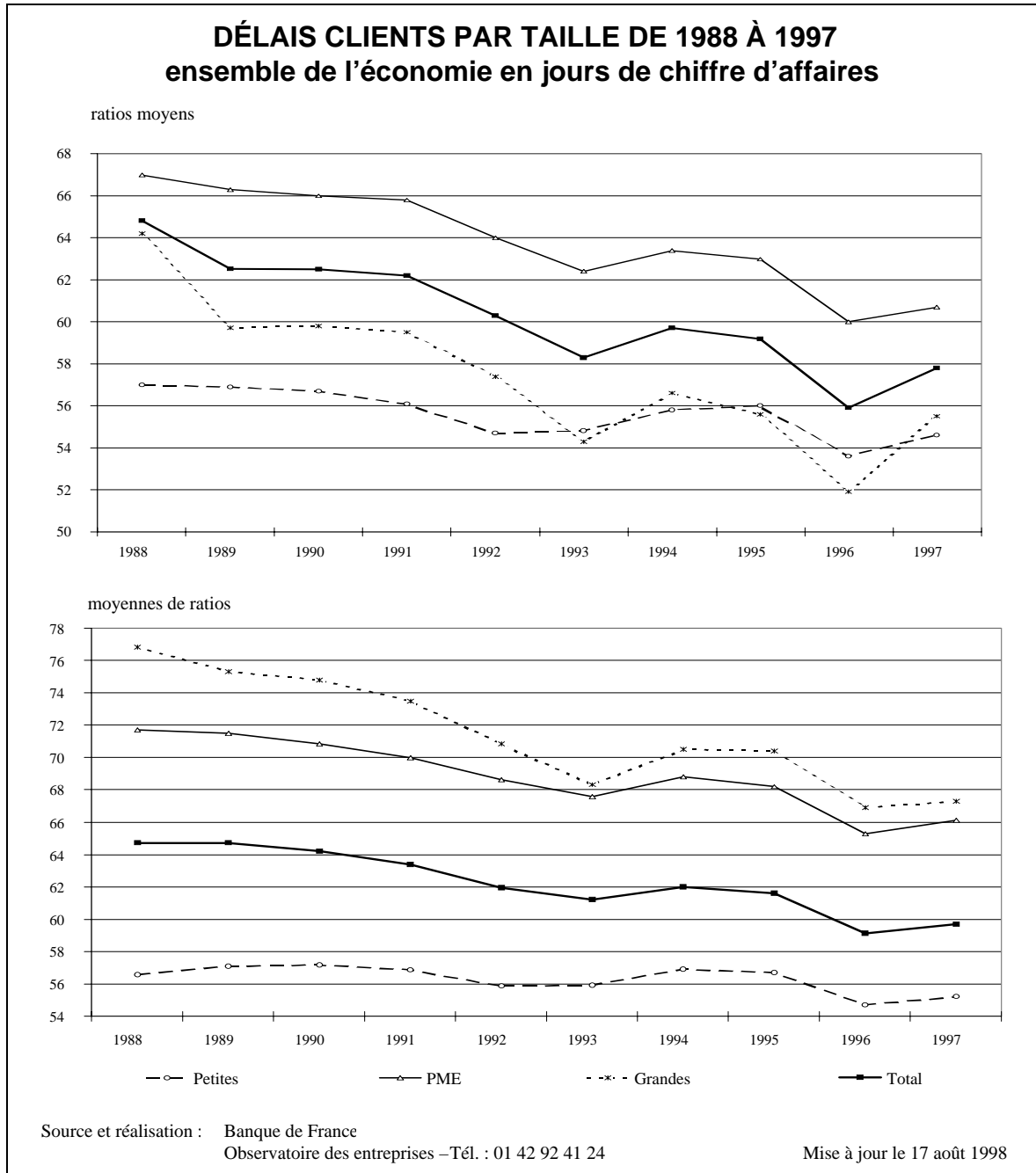
*– D'une part, les avances et acomptes versés aux fournisseurs et les avances et acomptes reçus des clients ne sont pas inclus dans les créances clients et les dettes fournisseurs, ces deux postes intervenant dans la définition des créances et des dettes commerciales. Or, si ces postes sont de faibles montants dans la plupart des secteurs, ils jouent, pour les avances clients, un rôle important dans les secteurs à cycle d'exploitation long, comme le bâtiment.*

*– D'autre part, les créances et les dettes commerciales des entreprises comprennent aussi celles vis-à-vis d'autres agents économiques : l'État, les collectivités locales, la Sécurité sociale, les ménages et les non-résidents, sans qu'il soit possible de les isoler à partir des données bilantielles.*

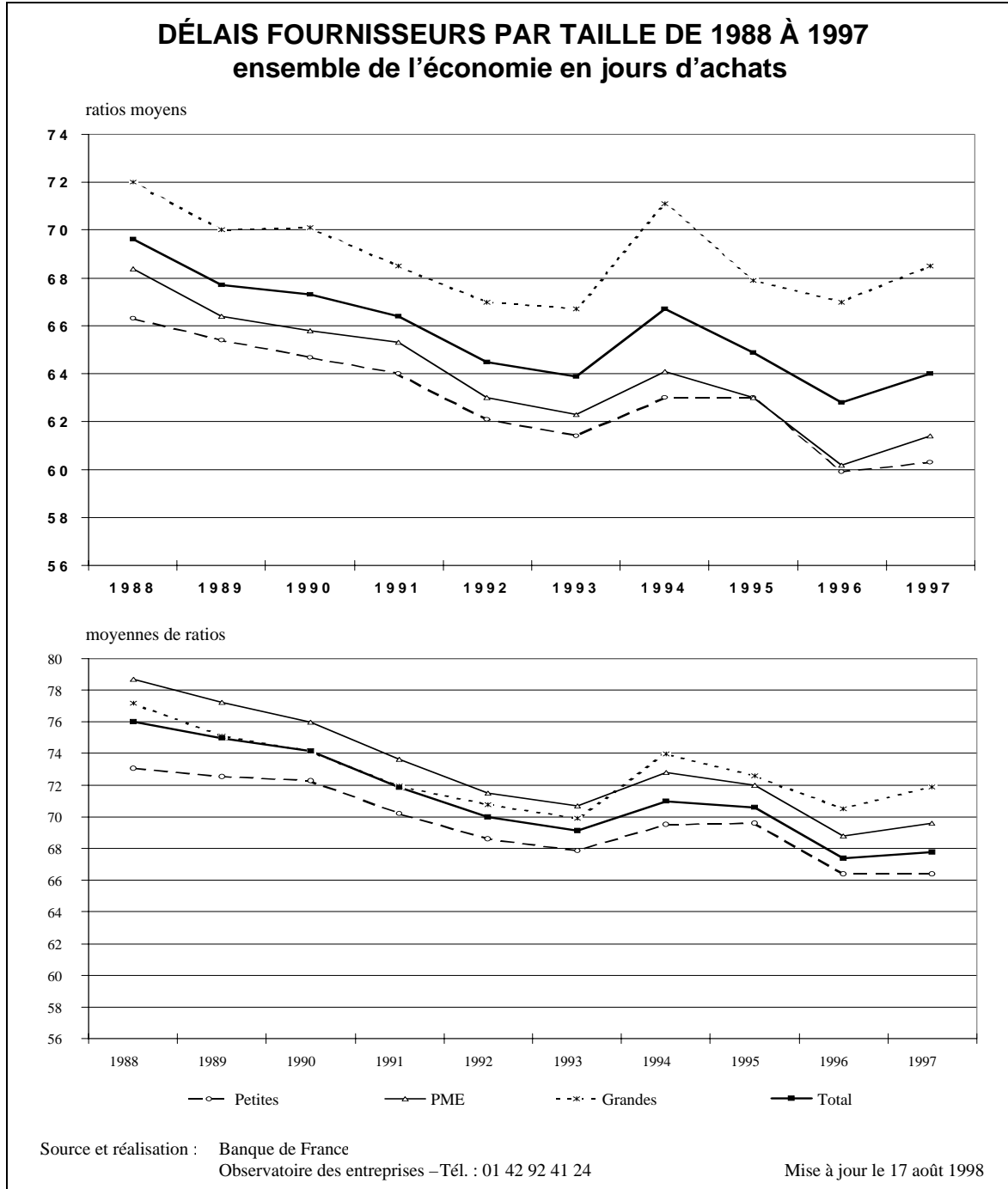
*Les travaux de l'Observatoire des entreprises à partir de la base Fiben ont jusqu'à présent privilégié l'approche microéconomique pour analyser le comportement de l'entreprise-type. En effet, l'approche macroéconomique nécessite une information sur l'ensemble des entreprises car l'absence éventuelle d'informations sur certaines catégories, ou la sous-représentation de certaines catégories par rapport à d'autres, peut conduire à une mauvaise interprétation des niveaux ou/et des tendances macroéconomiques. Néanmoins, la constitution de séries chronologiques sur la période 1988-1997 et la confrontation des évolutions macroéconomiques issues de la base Fiben avec celles de la base Suse suggèrent que si les niveaux doivent être interprétés avec précaution, les tendances macroéconomiques calculées à partir de la base Fiben sont représentatives.*



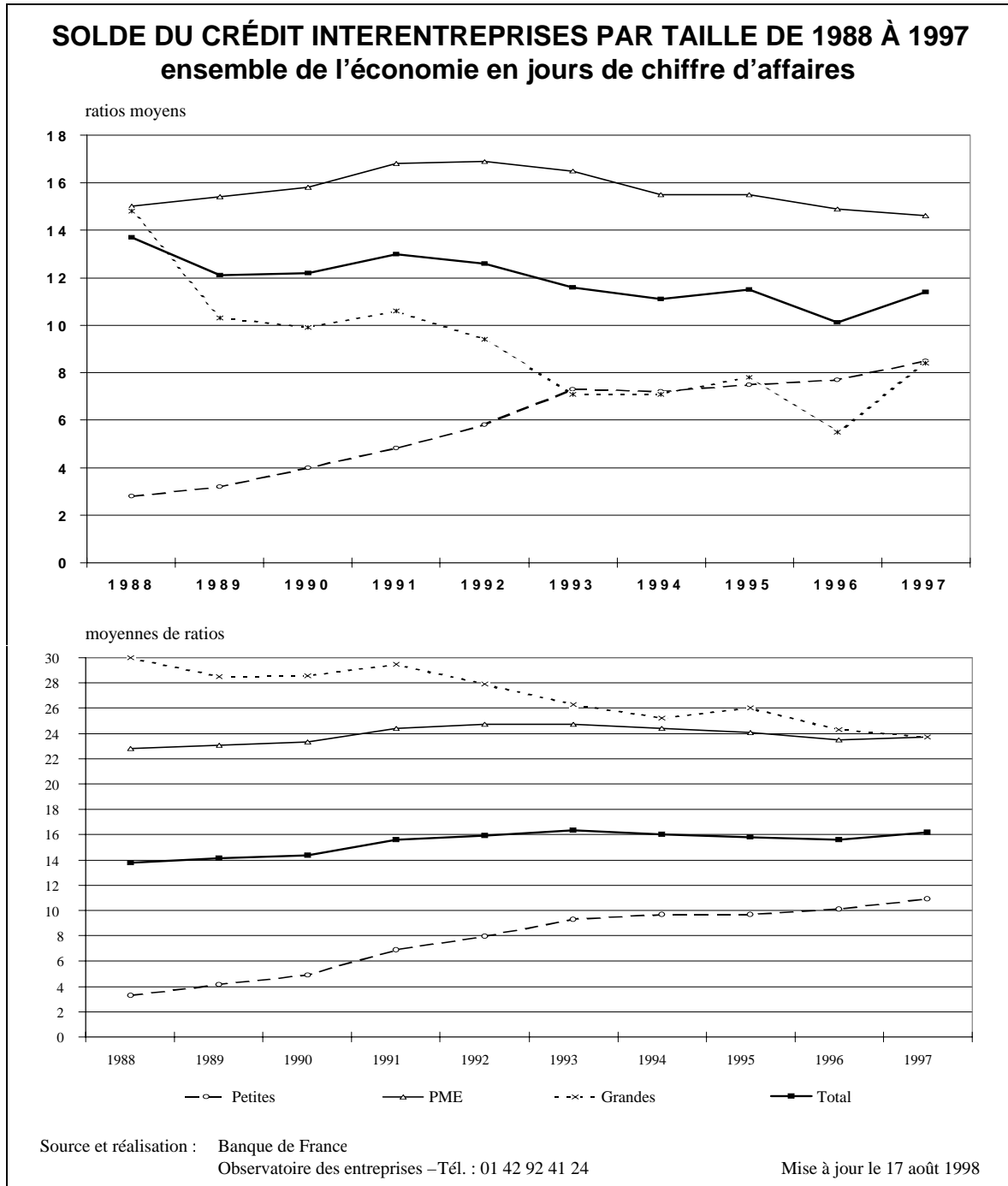
Graphique 1



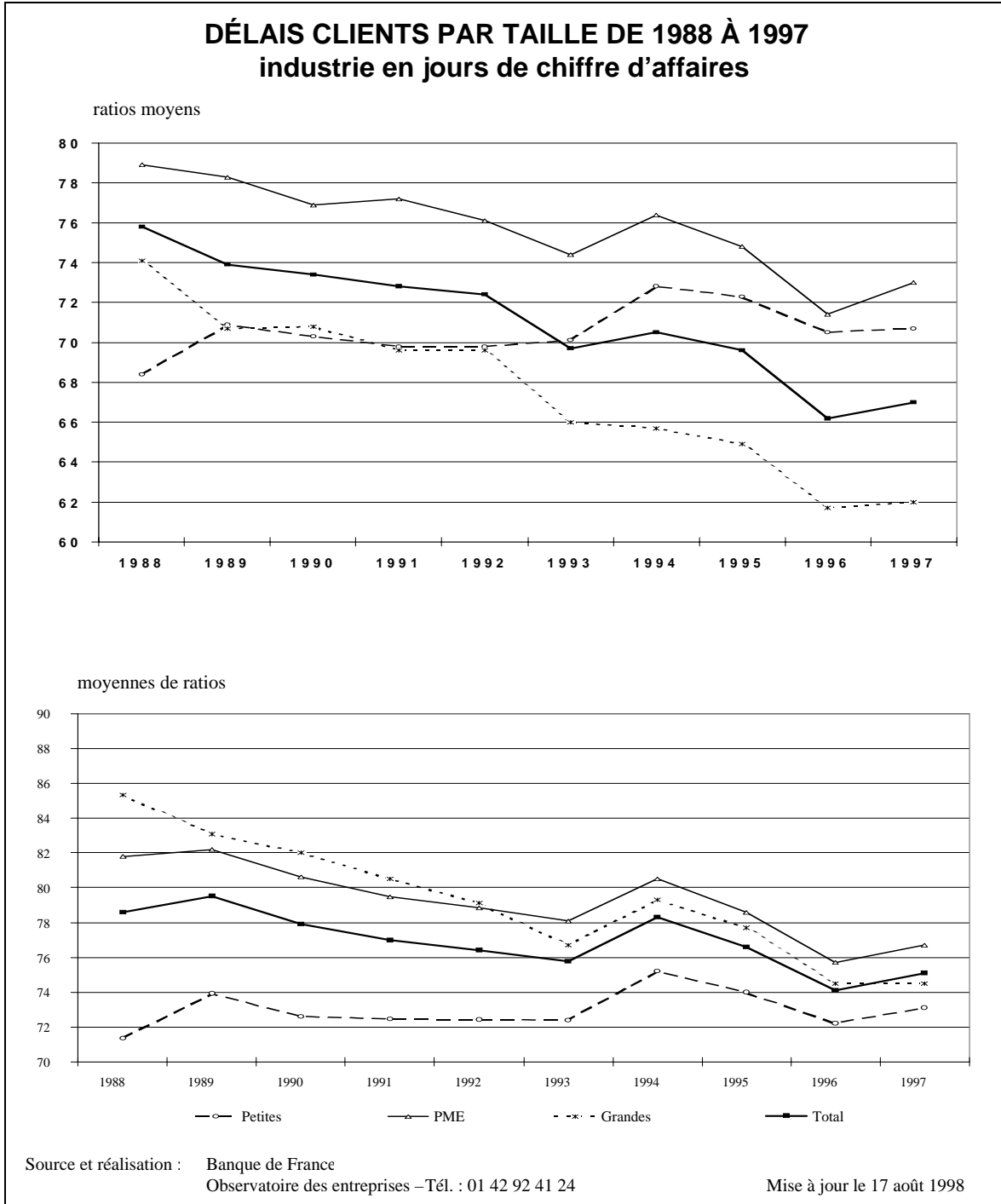
Graphique 2



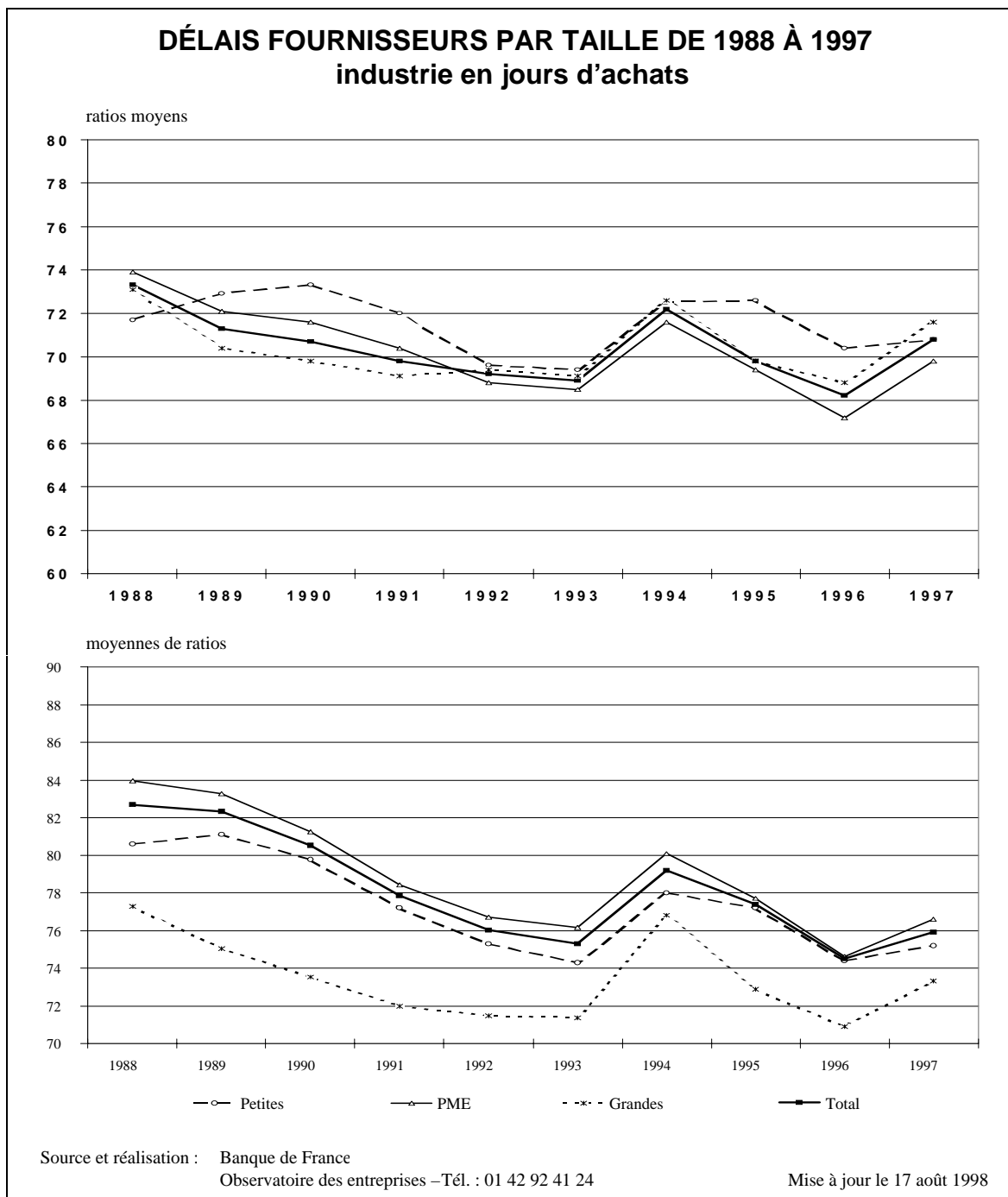
Graphique 3



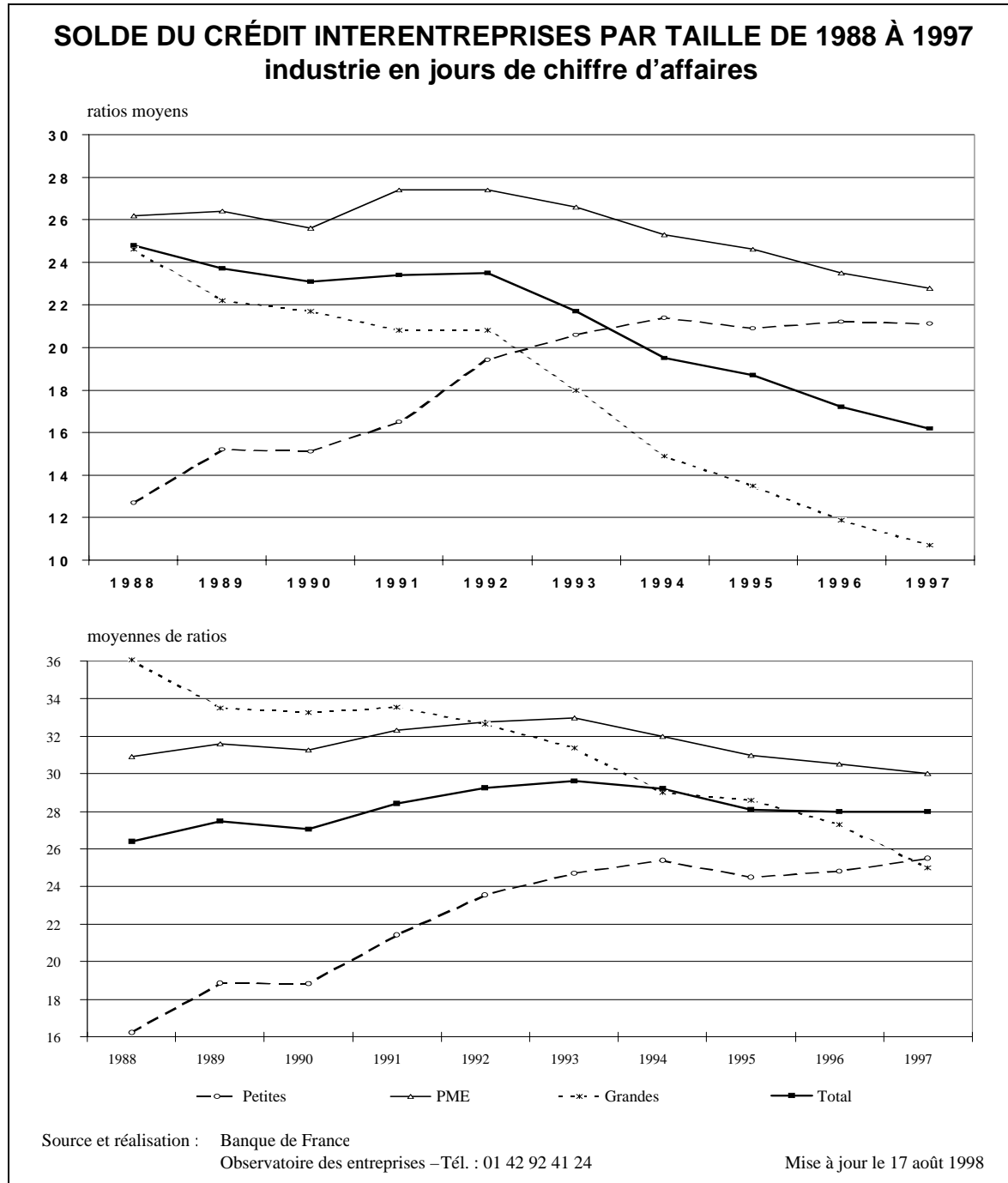
Graphique 4



Graphique 5



Graphique 6



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Commission des Communautés européennes (1997) : *Rapport sur les délais de paiement dans les transactions commerciales*, C (97) 2121, juillet.

Conseil national du crédit (1993) : « *Second rapport de l'Observatoire des délais de paiement* », juin.

Conseil national du crédit (1994) : « *Troisième rapport de l'Observatoire des délais de paiement* », octobre.

Conseil national du crédit et du titre (1996) : « *Quatrième rapport de l'Observatoire des délais de paiement* », novembre.

Conseil national du crédit et du titre (1997) : « *Cinquième rapport de l'Observatoire des délais de paiement* », septembre.

Conseil national du crédit et du titre (1998) : « *Sixième rapport de l'Observatoire des délais de paiement* », septembre.

Dietsch M. et Lartisien B. (1998) : « L'évolution des délais de paiement en 1997 : retour à la hausse », *SCRL*, octobre.

Dietsch M. et Kremp É. (1996) : « Délais de paiement et mesure du risque client », *Revue d'économie financière*, été.

Dietsch M. (1998) : « Atouts et handicaps du crédit client face au crédit bancaire », *Revue d'économie financière*, n° 46, mars 1998, p. 175-193.

Dietsch M. et Kremp É. (1998) : « Le crédit interentreprises bénéficie plus aux grandes entreprises qu'aux PME », *Économie et statistique*, n° 314, p. 25-37.

Kremp É. (1995) : « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises en 1994 », *Bulletin de la Banque de France*, n° 22, octobre, p. 153-180.

Kremp É. (1996) : « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1988 à 1995 », *Bulletin de la Banque de France*, n° 34, octobre.

Kremp É. et Bardes B. (1997) : « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1988 à 1996 », *Bulletin de la Banque de France*, n° 48, décembre.

Kremp É., Bardes B., Cochonneau D. et Truy C. (1997) : « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises : statistiques de 1988 à 1996 en nomenclature NAF », *Observatoire des entreprises*, T 97/04, Banque de France.

Kremp É., Bardes B., Nivelais M. et Truy C. (1998) : « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises : statistiques de 1988 à 1997 en nomenclature NAF », *Observatoire des entreprises*, 1998, n° 4, p. 832, Banque de France.